

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à 17h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du maire Bruno BELTOISE.

Présents : Bruno BELTOISE, Corinne BOUVIER, Aleksandra DOLINSKA, , Françoise HOURIE, Renaud RICHARD, Marc VITTECOQ

Absents excusés : Lmeke AARAB, Luc EGNELL, Dominique GAZAIX

Procurations : Dominique GAZAIX à Renaud RICHARD

Secrétaire de séance : Marc VITTECOQ

La séance est ouverte à 17h39, le quorum étant atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte de gestion 2023
- 2- Vote du compte administratif 2023
- 3- Vote des taux
- 4- Budget primitif 2024 et affectation des résultats
- 5- Tarifs de l'eau
- 6- Tarifs location salle Roger Delenne
- 7- Subventions aux associations
- 8- Embauche des saisonniers
- 9- Dédicace de la bibliothèque en hommage aux bénévoles
- 10- Questions diverses

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour fixer le prix du stationnement en 2024. Après en avoir délibéré, le conseil ajoute ce point à l'ordre du jour.

Vote : pour, 7 voix

1° Approbation du compte de gestion 2023.

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion, établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	576 727.09 €
RECETTES	640 862.62 €
TOTAL	64 135.53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	89 988.52 €
RECETTES	166 956.44 €
TOTAL	76 967.92 €

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les opérations retracées, approuve le compte de gestion 2023 présenté par le Receveur pour le budget de la commune.

Vote : pour, 7 voix

2° Vote du compte administratif 2023.

Le Maire quitte la salle pour l'adoption du compte administratif. La présidence du conseil municipal est assuré par Corinne BOUVIER, première adjointe.

Le compte administratif de la commune est tenu par la comptable de la commune sous la responsabilité du Maire. Il apparait identique au compte de gestion commenté précédemment.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	576 727.09 €
RECETTES	640 862.62 €
TOTAL	64 135.53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	89 988.52 €
RECETTES	166 956.44 €
TOTAL	76 967.92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 de la commune.

Vote : pour, 6 voix

Le Maire revient dans la salle après l'adoption du compte administratif.

3° Vote des taux.

Le maire rappelle les taux de la taxe foncière pour le bâti, le non bâti et la taxe d'habitation. La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires.

La réglementation voulait jusqu'à présent que les trois taux ne pouvaient être modifiés qu'ensemble.

Il est possible cette année d'augmenter la taxe d'habitation indépendamment des autres taxes jusqu'à un plafond fixé par département.

Elle est actuellement de 10,28%. Le maire propose de l'augmenter à 10,97% (c'est-à-dire 75% de la moyenne du département, qui est le taux maximal possible sans avoir à augmenter les autres taxes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les taux communaux 2024 :

Taxe foncière (bâti) : 41.51 %

Taxe foncière (non bâti) : 54.22 %

Taxe d'habitation : 10.97 %

Vote : pour, 7 voix

4° Budget primitif 2024 :

Le maire présente le budget primitif 2024, en commente et développe chaque chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	648 556.57 €
RECETTES	648 556.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	148 500.00 €
RECETTES	148 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 de la commune.

Vote : pour, 7 voix

Les résultats de clôture 2023 étant excédentaires, le Conseil Municipal n'est pas dans l'obligation d'affecter les résultats ; il décide toutefois de confirmer les résultats de clôture 2023 comme suit :

➤ Compte 001 – Recette d'investissement	70 000.43 €
➤ Compte 002 – Recette de fonctionnement	92 296.58 €

TOTAL	162 297.01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les résultats de clôture de l'exercice 2023.

Vote : pour, 7 voix

5° Tarifs de l'eau :

Le maire propose que le tarif de l'eau potable et des abonnements restent inchangés par rapport à 2023.

Abonnement standard	77 Euros
Abonnement diamètre 30	120 Euros
Abonnement diamètre 40	250 Euros
Consommation (par m3, hors taxes)	1,19 Euros

Vote : pour, 7 voix

6° Tarifs location salle Roger Delenne

Le conseil municipal souhaite préciser le tarif appliqué pour l'utilisation de la salle Roger Delenne pour une « association extérieure en résidence, sans prestation offerte au public ».

Le tarif proposé est de 3€ l'heure, sous réserve que le conseil municipal donne son accord à cette utilisation de la salle par une association extérieure au village.

Les tarifs de la salle Roger Delenne pour 2024 seraient les suivants :

**Tarifs 2024 Salle Roger Delenne
Commune de Saint-Laurent-le-Minier**

Utilisation	Tarif
Mairie (conférences, réunions publiques, expos, etc)	Mise à disposition gratuite
Association du village à but non lucratif	Mise à disposition gratuite
Association à programme réguliers (cours, ateliers....)	Mise à disposition gratuite
Association extérieure en résidence, avec prestation offerte au public	Mise à disposition gratuite
Association extérieure en résidence, sans prestation offerte au public	Mise à disposition, sous réserve de l'accord du conseil municipal, au tarif de 3€/heure
Association extérieure avec activités payantes (stages...)	moins de 12 participants : Journée 100 €, WE 160 € de 12 à 20 participants : Journée 150 €, WE 230 € plus de 20 participants : Journée 200 €, WE 300 €
Association du village avec évènements payants (concerts, spectacles....)	Journée + soirée : 100€
Particulier du village (évènement familial)	Journée + soirée : 100€
Particulier extérieur (évènement familial)	Pas de location

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents les tarifs de la salle Roger Delenne pour 2024.

Vote : pour, 7 voix

7° Subventions aux associations

Six associations ont déposé un dossier de demande de subvention en mairie. Cinq dossiers sont complets. Le dossier de l'APE Les P'tits Loups étant incomplet il sera étudié lors d'un prochain conseil, sous réserve que le dossier soit complété.

Sur proposition de la commission Culture, Animation et Festivités, le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose d'attribuer au titre de l'année de 2024 les subventions de fonctionnement suivantes :

Association « Les ateliers d'Oh Mazette »	800€
Association « Les amis du Salet »	800€
La Fabrique Association	1000€
Association Maquisarts	600€
TOTAL	3200€

Vote : pour, 7 voix

Concernant la demande de subvention faite par l'association Le Groupe O, Marc VITTECOQ ne prend pas part au vote.

Sur proposition de la commission Culture, Animation et Festivités, le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose d'attribuer au titre de l'année de 2024 la subvention suivante pour l'association Le Groupe O et l'organisation du Festival SITU :

Le Groupe O / Festival SITU	1000€
-----------------------------	-------

Vote : pour, 6 voix

8° Embauche des saisonniers.

Le Maire rappelle le dispositif mis en place pendant la saison estivale pour maîtriser la fréquentation touristique du village et réduire les nuisances subies par les villageois. Ce dispositif repose en partie sur l'embauche de saisonniers pour gérer le stationnement payant, ramasser les déchets autour du site de baignade, informer les visiteurs et appliquer la réglementation de circulation et de stationnement.

Le Maire demande au conseil d'approuver 8 emplois saisonniers répartis comme suit :

6 emplois saisonniers à temps partiel sur la période de fin juin à mi-septembre 2024 comme employés techniques municipaux. L'un des employés techniques recevra l'habilitation pour exercer la fonction d'ASVP sur une partie de son temps de travail.

2 emplois saisonniers à temps plein pour exercer la fonction d'ASVP. Ces employés seront assermentés auprès du tribunal d'Alès.

9° Dédicace de la bibliothèque en hommage aux bénévoles

Le maire propose de dédier la bibliothèque à tous les bénévoles du village, présents, passés et futurs, pour rendre hommage à leur engagement et les remercier de leur contribution si précieuse à la vie sociale de la communauté.

A la demande des volontaires de l'équipe, la bibliothèque portera le nom de « Mireille Fabre » qui a participé à sa fondation et s'en est occupé pendant de nombreuses années.

Vote : pour, 7 voix

10° Tarifs du stationnement

Le Maire propose de maintenir le tarif de stationnement inchangé par rapport à 2023 :

- Journée ou fraction au parking municipal : 10 Euros
- Stationnement visiteur pour les hébergements payant : 5 Euros pour 3 jours, 10 Euros pour 7 jours

Vote : pour, 7 voix

Questions diverses

Le maire informe les conseillers que suite aux discussions au sein de l'équipe, un programme de rénovation de l'habitat dont la commune est propriétaire va être lancé. Les bâtiments qui ne seront pas rénovés pourront être vendus. Une étude sera présentée lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal se termine à 20h18.